

Consommateurs et environnement: informations sur la consommation de carburant des voitures particulières neuves

1998/0272(COD) - 24/02/1999 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

La Commission soutient la position commune qui concorde dans une large mesure avec la position de la Commission et celle du Parlement européen. Elle renforce même à certains égards les exigences de la proposition initiale. En ce qui concerne les deux questions les plus controversées, à savoir les coûts du carburant et la création de catégories, la position commune s'aligne sur la position arrêtée par le Parlement. Les coûts du carburant ne sont plus mentionnés. La Commission reste cependant d'avis que la mention de ces coûts serait de nature à inciter les consommateurs à se tourner vers des voitures plus économies en carburant. Sur la question des catégories, la position commune est en phase avec le souhait du Parlement, à savoir la prise en compte d'un classement des voitures par catégories lors d'une révision ultérieure de la directive.